

Règlement du Brevet Fédéral du samedi 26 avril 2025

1-NATURE DU BREVET

Il s'agit d'un Brevet Fédéral à allure libre : chacun roule à son allure seul ou en groupe, à la seule condition de pointer aux 2 contrôles intermédiaires et de boucler les 154 km en 12 heures délai maximum soit une arrivée à 20h00 à l'OSY au plus tard.

2-CONDITIONS DE PARTICIPATION

Toute personne licenciée ou non à un club FFVélo est admise à condition de verser un droit d'engagement de 5 € (pour les licenciés à ladite fédération) ou 8 € pour les non-licenciés. Chaque participant doit être assuré en responsabilité civile.

Les mineurs sont acceptés à condition de fournir une autorisation parentale, un certificat médical d'aptitude datant de moins de 6 mois et d'être accompagné par un représentant légal ou un cadre fédéral. Chaque participant doit respecter scrupuleusement le Code de la Route et pourvoir à ses besoins. Les voitures suiveuses sont strictement interdites.

Chacun est responsable des accidents dont il pourrait être l'auteur ou victime. Les machines doivent être mues uniquement par la force musculaire, les vélos à assistance électrique (VAE) ne sont pas admis. Le port du casque est vivement conseillé.

La nuit ou le jour lorsque la visibilité est insuffisante, les machines devront être munies d'un éclairage sérieux à l'avant et à l'arrière fixé solidement sur le vélo et en état de marche. L'éclairage arrière seulement clignotant est interdit.

D'autre part la nuit ou le jour lorsque la visibilité est insuffisante, tout participant devra être équipé obligatoirement d'un gilet ou d'un baudrier de haute visibilité.

3-LE PARCOURS

A consulter sur le site internet : <https://www.cty85.fr/>

4- CONTRÔLES

Chaque participant recevra au départ sa carte de route qu'il devra conserver en bon état.

A chaque contrôle, bien indiquer l'heure exacte de passage dans la case prévue et faire apposer le cachet d'un commerçant de la localité. Les cartes ne portant pas tous les cachets de contrôle ne seront pas homologuées de même que les cartes perdues.

Des contrôles secrets en cours de parcours sont possibles, bien vouloir d'y soumettre.

En cas d'impossibilité d'obtenir ce cachet le participant pourra :

- Prendre une photo du vélo du ou des participants devant un panneau routier justifiant du lieu

- Indiquer sur la carte de route l'heure de passage et dans la case prévue pour le cachet inscrire la mention « PHOTO »
- L'adresser par mail aussitôt après l'arrivée du brevet à d.roirand@orange.fr

Ou

- fournir un ticket de retrait bancaire mentionnant nom et prénom du ou des participants.

Indiquer sur la carte de route l'heure de passage, et dans la case prévue pour le cachet ajouter la mention « TICKET ».

A l'arrivée, signer et remettre votre carte à l'organisateur qui indiquera l'heure d'arrivée et le temps mis pour effectuer ce brevet. La récupérer. Les numéros d'homologation seront placés sur le site du cty à l'issue des homologations par le Délégué Fédéral.

5-LES INSCRIPTIONS

Inscription et paiement en ligne avec **HelloAsso** sur le site : <https://www.cty85.fr/>

Date limite des inscriptions : mercredi 23 avril 2025

Pas d'inscription sur place.

6-LE DÉPART

Le départ et l'arrivée se feront de l'OSY au 36 impasse Joseph Guillemot La Roche-sur-Yon (à côté du DOJO)

Ouverture de l'accueil à 7h00, présence souhaitée à 7h30.

Départ à 8h00 par groupe de 20 machines maximum. Une collation au départ et à l'arrivée sera proposée.

7-ATTESTATION DES PARTICIPANTS

Tout participant inscrit au Brevet Fédéral de 150 km atteste sur l'honneur :

- qu'il est en condition physique suffisante pour effectuer le parcours, et avoir pris connaissance de ses difficultés et des consignes de sécurité

- avoir pris connaissance des difficultés du parcours et des consignes de sécurité

- avoir pris connaissance du questionnaire de santé et des règles d'or (voir consignes affichées en salle).

- accepte de rétrocéder son droit à l'image au travers de photos, films ou tout autre support de communication, qui pourrait être pris à l'occasion de la randonnée

- reconnaît avoir pris connaissance et accepté le présent règlement.

-dans le respect du RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données) les Cyclo-Touristes Yonnais s'engagent à ne pas communiquer les coordonnées des participants à des fins commerciales.

Pensez à apporter un stylo, une carte bancaire si vous pointez par retrait bancaire et un Smartphone pour prendre des photos et les envoyer par mail.